

**MISE A JOUR 2014 DE L'ETUDE SUR LA FISCALITE
DU SECTEUR DU MEDICAMENT EN FRANCE ET EN EUROPE**
- SYNTHÈSE -

Pour la troisième année consécutive, le cabinet Landwell, membre du réseau international PwC, a réalisé à la demande du Leem une étude fiscale comparée de la fiscalité pesant sur les entreprises du secteur pharmaceutique.

Au titre de 2014, le champ de cette étude a été élargi et comprend désormais deux grands volets :

- Une étude chiffrée de la charge globale d'impôts (charges générales et sectorielles) qui pèse sur les laboratoires pharmaceutiques en France et dans les principaux pays européens, en fonction des grands profils d'entreprises du secteur ;
- Un panorama qualitatif des grands indicateurs d'attractivité fiscale de ces différents territoires pour les entreprises du secteur : mesures incitatives en faveur de la recherche, régime de déductibilité des intérêts, stabilité fiscale.

La mise à jour 2014 de la première partie de l'étude s'inscrit dans le prolongement des conclusions de ces deux dernières années. Parmi les sept pays inclus dans l'étude (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Espagne, Suisse), **la France présente toujours le taux d'impôt global le plus élevé, quels que soient les cas de figure et le profil d'entreprises¹ retenus.**

En effet, ce taux global s'alourdit par rapport à celui de 2013 (+1 % pour deux des trois profils étudiés). Cette évolution provient principalement de l'augmentation du taux de la contribution additionnelle à l'IS de 5 % à 10,7 %. L'augmentation du taux global est néanmoins atténuée par la montée en puissance du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), dont le taux est passé de 4 % (2013) à 6 % (2014).

Non seulement la France est le seul pays pour lequel le taux global d'imposition augmente, mais l'écart déjà sensible avec ses voisins européens continue de se creuser, tout particulièrement avec l'Allemagne, en raison de la réduction massive du taux des remises conventionnelles outre-Rhin à compter de 2014.

En dehors du taux global d'imposition, les critères d'attractivité que compte un territoire sont principalement les régimes fiscaux incitatifs en matière de recherche, la déductibilité des intérêts ainsi que la stabilité de la norme fiscale. Si la France se situe en bonne position sur ce premier critère, le nombre et la complexité des mesures de limitation de déductibilité des intérêts ainsi qu'une très forte instabilité des règles fiscales sont autant de signaux négatifs à l'égard des investisseurs étrangers.

Dans un contexte mondial où la fiscalité s'affirme comme l'un des grands paramètres de la compétitivité, le poids excessif de la fiscalité spécifique pesant sur le secteur (une dizaine de taxes sectorielles, en plus de la fiscalité de droit commun) constitue un handicap supplémentaire. Il contribue à l'absence de prévisibilité et de lisibilité de la norme fiscale française, alors même que la régulation économique sur le secteur, au travers des lois de financement de la sécurité sociale, semble se faire de plus en plus pénalisante.

¹ L'étude a été réalisée sur la base de trois modèles de laboratoires définis comme suit : (i) Entrepreneur (société mère) : entreprise détenant des actifs incorporels (brevets, marques) et ayant une activité de recherche et développement (R&D), une activité de production et une activité de distribution ; (ii) Producteur-Distributeur : Filiale ayant une activité de production, une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de l'entrepreneur principal (pas d'actifs incorporels détenus) ; (iii) Distributeur : Filiale ayant une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de la maison mère (pas d'actifs incorporels détenus).

METHODOLOGIE / CONCLUSIONS DE LA MISE A JOUR DE L'ETUDE FISCALE

1. CONTEXTE

Mise à jour de l'étude fiscale réalisée en 2012 et 2013 afin de prendre en compte les réformes fiscales introduites depuis cette date et applicables en 2014.

1.1 Impôts et prélèvements pris en compte

Cette étude couvre les principaux impôts et prélèvements auxquels les entreprises de l'industrie pharmaceutique sont assujetties, qu'il s'agisse de charges générales ou sectorielles (impôts et contributions directs, droits d'enregistrement, taxes et participations assises sur les salaires, impôts et taxes sectoriels spécifiques à l'industrie pharmaceutique, charges sociales sur salaires et versements obligatoires aux salariés).

Dans le cadre de la mise à jour de 2014, les réformes prises en compte pour la France sont l'augmentation de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 5% à 10,7%², l'introduction d'un abattement sur la base imposable à la C3S (applicable à la C3S payée en 2015 sur le chiffre d'affaires 2014), la modification de la contribution sur les ventes directes, la fusion de la contribution sur le chiffre d'affaires et de la taxe annuelle sur les spécialités pharmaceutiques en une contribution sur le chiffre d'affaires et une contribution additionnelle (article L.245-6 du Code de la sécurité sociale), la suppression de l'IFA et enfin l'augmentation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi à 6% des rémunérations éligibles (« CICE »).

1.2 Pays étudiés

Les sept pays européens étudiés sont les suivants : France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse (canton de Bâle), Espagne et Irlande.

1.3 Période couverte

L'étude a été mise à jour sur la base des règles fiscales applicables en 2014 dans chacun des pays concernés.

2. MODALITES PRATIQUES DE REALISATION DE L'ETUDE

Etape 1 : détermination de données financières théoriques

L'objectif de l'étude est de déterminer une charge globale et objective d'impôts et de prélèvements, sur la base de données financières identiques pour chacun des pays étudiés. Dans ce but, ont été établis les bilans et comptes de résultats simplifiés d'une entreprise virtuelle, qui ont servi de base aux calculs d'impôts et prélèvements de chaque pays. Ces données financières ont été établies selon les trois modèles suivants :

- **Variante I** : Entrepreneur principal détenant des actifs incorporels (brevets, marques) et ayant une activité de recherche et développement (R&D), une activité de production et une activité de distribution.

² Augmentation applicable dès l'exercice 2013 mais non prise en compte dans l'étude 2013 réalisée avant le vote des lois de finances de fin d'année.

- **Variante II** : Filiale ayant une activité de production, une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de l'entrepreneur principal (pas d'actifs incorporels détenus).
- **Variante III** : Filiale ayant une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de la maison mère (pas d'actifs incorporels détenus).

L'attention est attirée sur le fait qu'il s'agit de données purement théoriques, déterminées afin d'être représentatives des activités étudiées.

□ Etape 2 : détermination de la charge globale d'impôts et prélèvements par pays

Sur la base des hypothèses financières retenues à l'issue de l'étape 1, la charge globale d'impôts et prélèvements de chaque entité dans chaque pays a été déterminée en collaboration avec nos correspondants dans les différents pays concernés. Ces calculs ont été faits selon les normes fiscales de droit commun applicables aux entreprises du secteur pharmaceutique. En d'autres termes, il n'a pas été tenu compte des régimes dérogatoires favorables susceptibles de s'appliquer dans certains pays (ex. des rescrits fiscaux suisses).

Les tableaux détaillés des calculs effectués pour chaque pays, incluant également les hypothèses de travail retenues et des explications synthétiques sur les calculs effectués et la réglementation locale applicable, sont disponibles sur demande.

3. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ETUDE

□ Le taux d'impôt global le plus élevé est systématiquement celui applicable en France. Cette conclusion se retrouve dans tous les cas de figure : pour l'Entrepreneur, le Fabricant-Distributeur et le Distributeur.
Sur les 18 hypothèses de calcul des taux d'impôt étrangers :

- Tous les taux étrangers sont inférieurs aux taux français, avec un écart minimum de 4 points par rapport aux taux français ;
- Dans plus de deux tiers des cas (13 taux sur 18), les taux étrangers sont inférieurs d'au moins 12 points par rapport aux taux français.

Les écarts les plus sensibles concernent les entités de Distribution (jusqu'à 60 points d'écart entre la France et l'Irlande, 47 points avec le Royaume-Uni et 45 points avec la Suisse) et de Fabrication - Distribution (jusqu'à 43 points d'écart entre la France et l'Irlande, 27 points avec le Royaume-Uni et 25 points avec la Suisse).

Pour l'entité Entrepreneur, l'écart reste très significatif (29 points d'écart entre la France et l'Irlande, 20 points avec le Royaume-Uni, 16 points avec la Suisse). Il est néanmoins légèrement plus réduit, grâce au régime fiscal français applicable aux redevances de brevets (article 39 terdecies du CGI).

□ Le taux global impôts + charges sociales + participation des salariés est systématiquement et nettement supérieur en France, par rapport à tous les autres pays étudiés.

Sur ce taux global, l'écart minimal entre la France et les autres pays est de 11 points – et cet écart peut aller jusqu'à 69 points.

□ Toutes hypothèses confondues, le pays le plus attractif est l'Irlande.

Dans tous les cas de figure étudiés, tant le taux global d'imposition que le taux global impôts + charges sociales est systématiquement le plus bas en Irlande. Viennent ensuite le Royaume-Uni et la Suisse.

- Le nombre d'impôts et taxes applicables en France, et en particulier de taxes sectorielles, est supérieur à celui des autres pays.

La France compte une dizaine de taxes sectorielles, dont nous n'avons retenu que les 5 principales.

Les autres pays en ont appliqué tout au plus 3 (Espagne et Italie), voire une seule (Allemagne) ou même aucune à l'exception non significative des honoraires d'enregistrement des spécialités pharmaceutiques (Royaume-Uni, Suisse et Irlande).

- L'Espagne, puis la France, sont les deux pays pour lesquels le poids des taxes sectorielles par rapport au taux d'imposition global est le plus élevé.

Selon les cas de figure étudiés, le poids des taxes sectorielles varie de 47% à 77% pour l'Espagne et de 33% à 64% pour la France.

Ce taux est nul pour le Royaume-Uni (aucune taxe sectorielle) et de 1% à 4% seulement en Irlande et en Suisse (compte tenu des honoraires d'enregistrement des spécialités pharmaceutiques).

- Evolution 2014 par rapport aux résultats de l'étude 2013 :

Le taux global d'imposition français déterminé pour 2014 s'alourdit légèrement par rapport à celui de 2013 (**+1% pour deux des trois profils étudiés**). Cette évolution provient principalement de l'augmentation du taux de la contribution additionnelle à l'IS de 5% à 10,7%. L'augmentation du taux global est néanmoins atténuée par la montée en puissance du CICE (taux passé de 4 à 6%).

Dans le même temps, pour les pays étrangers :

- les taux applicables en Suisse, en Espagne et en Irlande restent stables ;
- les taux applicables en Italie et au Royaume-Uni baissent légèrement. En moyenne la baisse est d'environ 1%. Elle résulte principalement (i) de la poursuite de la réduction progressive du taux de l'IS au Royaume-Uni et (ii) d'une légère réduction du taux de l'IRAP en Italie ;
- les taux applicables en Allemagne baissent sensiblement, du fait de la réduction massive du taux des remises conventionnelles qui est passé de 16% à 7% à compter de 2014 (soit une baisse de 4% pour l'Entrepreneur, 8% pour l'entité de Fabrication + Distribution et 11% pour l'entité de Distribution).

En conclusion, la France est le seul pays dont les taux d'imposition augmentent au titre de 2014, et ce malgré l'augmentation du CICE. L'écart entre la France et les autres pays, qui était déjà significatif pour les années passées, se creuse encore pour 2014 et tout particulièrement avec l'Allemagne.

ooOoo

Réglementation fiscale en vigueur en 2014

1. ENTREPRENEUR

	France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni	Irlande	Espagne	Suisse
Résultat comptable	106 727 248	147 411 773	130 055 677	182 086 402	202 203 007	149 316 325	171 937 193
Résultat comptable avant impôts & taxes	197 100 000	219 895 200	201 100 000	223 637 143	224 500 000	217 166 331	222 667 300
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	232 267 300
Total impôts & taxes (1)	76 276 509	72 483 427	71 044 323	41 550 741	21 996 930	69 260 352	50 730 107
Total charges sociales et assimilés (2)	50 776 244	13 204 800	32 000 000	9 462 857	8 600 000	15 933 669	9 600 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	127 052 752	85 688 227	103 044 323	51 013 598	30 596 930	85 194 021	60 330 107
Taux global d'imposition (A)	39%	33%	35%	19%	10%	32%	23%
<i>Dont taxes sectorielles</i>	33%	13%	15%	0%	1%	47%	1%
<i>Dont taxes générales</i>	67%	87%	85%	100%	99%	53%	99%

Taux global des impôts & taxes, charges sociales et participation des salariés (B)	55%	37%	44%	22%	13%	37%	26%
---	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

2. PRODUCTEUR-DISTRIBUTEUR

	France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni	Irlande	Espagne	Suisse
Résultat comptable	28 667 297	52 071 117	41 764 640	66 638 455	79 897 288	45 967 698	63 859 476
Résultat comptable avant impôts & taxes	67 700 000	81 662 060	70 150 000	83 954 000	84 482 500	79 990 628	83 037 300
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	99 200 000	93 216 260	98 150 000	92 234 000	92 007 500	93 932 588	91 437 300
Total impôts & taxes (1)	32 463 935	29 590 943	28 385 360	17 315 545	4 396 933	35 080 690	19 177 824
Total charges sociales et assimilés (2)	38 578 768	11 554 200	28 000 000	8 280 000	7 525 000	13 941 960	8 400 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	71 042 703	41 145 143	56 385 360	25 595 545	11 921 933	49 022 650	27 577 824
Taux global d'imposition (A)	48%	36%	40%	21%	5%	44%	23%
<i>Dont taxes sectorielles</i>	64%	24%	28%	0%	4%	69%	2%
<i>Dont taxes générales</i>	36%	76%	72%	100%	96%	31%	98%

Taux global des impôts & taxes, charges sociales et participation des salariés (B)	72%	44%	57%	28%	13%	52%	30%
---	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

3. DISTRIBUTEUR

	France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni	Irlande	Espagne	Suisse
Résultat comptable	12 241 198	36 507 985	29 743 998	47 939 795	56 038 711	27 677 464	45 890 120
Résultat comptable avant impôts & taxes	50 950 000	59 355 730	52 425 000	60 735 571	61 053 750	58 349 460	59 852 300
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	68 950 000	65 958 130	68 425 000	65 467 000	65 353 750	66 316 294	64 652 300
Total impôts & taxes (1)	34 847 010	22 847 745	22 681 002	12 795 776	4 834 768	31 729 756	13 962 180
Total charges sociales et assimilés (2)	22 371 793	6 602 400	16 000 000	4 731 429	4 300 000	7 966 834	4 800 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	57 218 802	29 450 145	38 681 002	17 527 205	9 134 768	39 696 590	18 762 180
Taux global d'imposition (A)	68%	38%	43%	21%	8%	54%	23%
<i>Dont taxes sectorielles</i>	60%	31%	35%	0%	4%	77%	2%
<i>Dont taxes générales</i>	40%	69%	65%	100%	96%	23%	98%

Taux global des impôts & taxes, charges sociales et participation des salariés (B)	83%	45%	57%	27%	14%	60%	29%
---	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

(A) Total impôts & taxes / résultat comptable avant impôt

(B) Total impôts & taxes + charges sociales et assimilés / résultat comptable avant impôts & taxes, charges sociales et assimilés